



Réunion de suivi de la conférence salariale Fonction publique

15 septembre 2022

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Ministre,

Avec une inflation sur un an à 5,9% fin août, niveau qui pourrait atteindre 6,5% en décembre selon l'INSEE, il se confirme chaque jour un peu plus que l'augmentation de 3,5% au 1^{er} juillet de la valeur du point est nettement insuffisante. C'est très clairement ce qu'expriment partout les personnels de la Fonction publique.

Cela confirme d'ailleurs combien il est erroné d'amalgamer, à ces 3,5%, le Glissement vieillesse technicité et diverses mesures catégorielles, pour en conclure que le pouvoir d'achat des agents serait préservé. Il est plus que regrettable que le gouvernement se livre à un tel exercice. C'est donc l'occasion pour nous de rappeler que les évolutions de rémunération, notamment celles liées au déroulement de carrière, n'ont pas pour seule vocation de garantir le pouvoir d'achat. Et c'est l'occasion de rappeler que, par définition, l'addition de mesures catégorielles concernant une minorité d'agents n'a pas la même portée qu'une mesure générale.

La hausse de 3,5% est considérée comme notoirement insuffisante de manière encore plus aiguë par une partie des personnels. Nous faisons référence ici aux personnels de la FPT qui, à ce jour, n'ont pas encore bénéficié de l'effectivité de la mesure.

Nous faisons référence à certains personnels hospitaliers qui ont vu évoluer leur régime indemnitaire de manière défavorable sur la période récente, ce qui minore de fait la portée de l'augmentation de 3,5%. C'est notamment le cas des aides-soignantes et soignants de l'APHP.

Nous faisons référence aux personnels non titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment celles et ceux recrutés par des établissements publics sur fonds propres, qui à ce jour n'ont pas bénéficié de l'augmentation et à propos desquels nous demandons aujourd'hui un engagement clair.

Nous demandons aussi que soit revue la situation des personnels de Pôle Emploi issus de l'ex-ANPE, auxquels on a signifié qu'ils sont à ce stade considérés comme exclus du champ d'application de la mesure.

Plus largement, puisque tous les personnels payés par les employeurs publics subissent l'inflation, toutes et tous doivent bénéficier d'une augmentation de 3,5% quel que soit leur statut et type de contrat.

En termes de bilan, nous soulignons enfin que la mise en œuvre des mesures du Ségur, en particulier l'extension du Complément de traitement indiciaire, continue de faire l'objet de fortes attentes et nécessite une implication active du ministère pour en assurer l'application la plus large. Nous relevons aussi que l'obligation de doublement de la rémunération pour le 1^{er} mai n'est pas encore réglée dans nombre d'établissements hospitaliers.

A partir de ces éléments de bilan, la CGT formule les trois demandes suivantes :

1. Une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année. Nous observons une nouvelle fois que notre revendication d'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point correspond pleinement aux besoins de la période.
2. La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation, compte tenu en particulier de la poursuite annoncée de la hausse de l'inflation en 2023, que le ministère des Finances vient de chiffrer de manière prévisionnelle à 4,2%.
3. L'ouverture dans les meilleurs délais de négociations portant sur les mesures de rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles. L'augmentation de 3,5% de la valeur du point et les augmentations successives du SMIC produisent mécaniquement un tassement qui nécessite que le chantier de revalorisation des grilles soit ouvert sans délai.

Nous insistons également sur le fait que, par leur caractère général, de telles mesures constitueraient un levier déterminant en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, qui par ailleurs nécessite des mesures spécifiques fortes et concrètes.

La CGT est bien entendu disponible pour travailler sur d'autres sujets, qui pour certains pourraient ne pas être de portée générale. Pour autant, elle affirme la nécessité de donner la priorité absolue à des mesures bénéficiant à tous les agents de la Fonction publique, titulaires et non titulaires. Ces mesures sont aussi urgentes que nécessaires dans le contexte actuel, marqué par une forte inflation, par la perte d'attractivité de la Fonction publique découlant des politiques d'austérité et par les fortes attentes de la population en termes de service public.